

**Dénomination :** SAS ORIAL  
**n° de gestion :** 2003B00037  
**n° d'identification :** 444 674 816  
**n° de dépôt :** A2012/000095  
**Date du dépôt :** 03/01/2012  
**Pièce :** Ordonnance du Président



4088557



4088557

5€

ME87187

14092583

28.12.11

REQUETE CONJOINTE

A MONSIEUR LE PRESIDENT

DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

30€  
DECRETE  
GX92801

1136200001

Dulatier 112249

**LE SOUSSIGNE :**

Maître Pierre MOULINIER, Avocat au sein de la société « MOULINIER DULATIER ET ASSOCIES », société d'exercice libéral en commandite par actions d'avocats, dont le siège social est à LYON (2<sup>ème</sup>) – 42 Quai Rambaud, **agissant pour le compte de :**

\* **Monsieur Sylvain AIGLOZ, Président de la SAS ORIAL**, société par Actions Simplifiée au capital de 3055.172 euros, dont le siège social est à LYON (9<sup>ème</sup>) – 12-15 Quai du Commerce à LYON (9<sup>ème</sup>), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 444 674 816,

\* **Monsieur Gilles GARBIT :**

- **Gérant de la société C.G. AUDITEURS**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 40.000 euros dont le siège social est à LYON (6<sup>ème</sup>) – 10 Rue des Emeraudes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 349 495 812,

- **Président de la société C.G SERVICES**, Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 euros dont le siège social est à LYON (6<sup>ème</sup>) – 10 Rue des Emeraudes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 380 816 306,

- **Président de la société COMPTABILITE ET GESTION**, Société par Actions Simplifiée au capital de 150.000 euros dont le siège social est à LYON (6<sup>ème</sup>) – 10 Rue des Emeraudes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 964 502 447,

\* **et de Monsieur Michel GARGANO, Gérant de la société à responsabilité limitée « COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION »**, dont le siège social est à VILLEFRANCHE SUR SAONE (Rhône) – 167 Rue Charles Germain, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VILLEFRANCHE TARARE sous le numéro 330 852 880,

a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société « SAS ORIAL » et les sociétés « CG AUDITEURS » « C.G SERVICES » « COMPTABILITE ET GESTION » et « COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION » étudient un projet de fusion aux termes duquel les sociétés « CG AUDITEURS » « C.G SERVICES » « COMPTABILITE ET GESTION » et « COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION » feraient apport à la société « SAS ORIAL » de l'intégralité de leurs actifs moyennant la prise en charge par la société « SAS ORIAL » du passif correspondant et l'attribution aux associés des sociétés absorbées, d'actions créées à titre d'augmentation du capital de la société « SAS ORIAL ».

Les associés de chacune des sociétés ont décidé, à l'unanimité, de ne pas faire désigner un Commissaire à la fusion conformément aux dispositions des articles L. 236-10 – II, L 227-1 et L 236-2 du Code de commerce.

C'est pourquoi le requérant a l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner un Commissaire aux apports chargé, conformément aux dispositions de l'article L. 236-10 - III du Code de commerce, d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par les sociétés « C.G AUDITEURS » « C.G SERVICES » « COMPTABILITE ET GESTION » et « COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION » à la société « SAS ORIAL » et d'établir à cet effet le rapport prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

FAIT A LYON  
LE 23 DECEMBRE 2011



## **ORDONNANCE**

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Lyon, assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède et les motifs exposés,

**DESIGNONS** en qualité de commissaire aux apports

**La société CAP OFFICE**  
**12 quai du Commerce**  
**69009 Lyon**

Fait à Lyon,  
Le **28 DEC. 2011**

LE PRESIDENT



LE GREFFIER



E DEFOND

